

République Française Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
LEVONCOURT - COMMUNE

Séance du mardi 21 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	7
Date de la convocation : 14/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt et un avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DE LA MAIRIE), sous la présidence de Marie-Pierre VERDUN.

Présents : Stéphane JACQUEMET, Stéphane PARISOT, Marie-Odile MUNIER, Marie-Pierre VERDUN, Elise PARISOT, Thomas MUNIER
Représentés : Sylvie DAILLY représentée par Stéphane PARISOT
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Stéphane PARISOT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance. **DE_018_2026**

Objet : TRAVAUX DE RENOVATION EXTERIEURE DE L'EGLISE

Madame le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de rénovation extérieure de l'église communale ont été engagés.

Après nettoyage des façades, il apparaît que cet entretien est insuffisant et qu'il est nécessaire de procéder à la **mise en peinture du mur du clocher**, teinte « **ATHÈNES** », afin d'assurer la pérennité et l'esthétique du bâtiment.

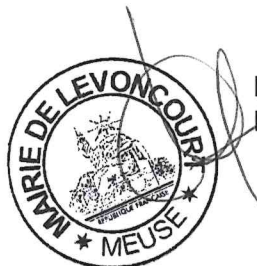
L'entreprise **PALAZZO**, en charge de la rénovation extérieure de l'église, a été sollicitée pour l'établissement d'un devis complémentaire pour la finition des travaux.

Le montant de ce devis s'élève à **22 261,20 € TTC**. Ces travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur du bâtiment, ils sont soumis à déclaration préalable au titre du Code de l'urbanisme

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de **mise en peinture du mur du clocher**, teinte « **ATHÈNES** », de l'église communale ;
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise **PALAZZO** d'un montant de **22 261,20 € TTC** ;
- **AUTORISE** Monsieur/Madame le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur/Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an ci dessus.



Marie Pierre VERDUN
Maire